

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROMA Tel: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 13 de l'ordre du jour

CX/PR 03/16
Mars 2003

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Trente-cinquième session

Rotterdam (Pays-Bas), 31 mars – 5 avril 2003

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA CLASSIFICATION CODEX DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE

Élaboré par les Pays-Bas

RECAPITULATIF

1. À sa trente-quatrième session, qui s'est tenue en 2002, le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) a examiné un document de travail élaboré par les Pays-Bas (CX/PR 02/13). Bien que la révision de la Classification ait été accueillie favorablement dans l'ensemble, des avis divergents ont été exprimés quant à son ampleur. Le Comité a estimé qu'il était nécessaire d'en préciser le mandat, avant d'entreprendre les travaux. Il a demandé à la délégation néerlandaise d'élaborer, en collaboration avec le Secrétariat du Codex, un document portant sur les éléments suivants, qui serait soumis au Comité pour examen à sa prochaine session:

- Mise en œuvre concrète de la révision,
- Produits susceptibles d'être inclus et critères d'inclusion,
- Mesure dans laquelle la Classification devrait être mise à jour pour des raisons d'extrapolation et d'harmonisation,
- Répercussions éventuelles de la révision sur les limites maximales Codex de résidus (CXL),
- Conséquences sur les ressources;
- Inclusion de produits transformés.

Les gouvernements ont été invités à communiquer leurs observations sur ces questions (lettre circulaire CL 2002/16-PR: sections C-3 et C-5).

OBSERVATIONS COMMUNIQUÉES PAR DES GOUVERNEMENTS

2. En réponse à la lettre circulaire susmentionnée, l'Australie et les États-Unis ont transmis leurs observations au Secrétariat du Codex.

3. Le gouvernement des États-Unis préconise une mise à jour complète de la Classification, qui devrait prendre en compte les éléments suivants:

- Suppression des éléments de nature générale
- Mise à jour des noms scientifiques
- Ajout de produits (une liste des nouveaux fruits tropicaux est dressée)
- Ajout d'autres synonymes
- Mise au point d'une base de données électronique relative à la classification
- Révision des groupes de produits du Codex (plusieurs propositions sont faites)
- Prise en compte des produits transformés
- Prise en compte des descriptions et des définitions relatives aux produits d'origine animale et les harmoniser avec les travaux du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

4. Les observations détaillées des États-Unis figurent dans le document de séance CRD 2.

5. Le gouvernement australien appuie la révision de la Classification du Codex et a notamment fait part des observations suivantes:

- Il est nécessaire d'inclure de nouveaux produits (fruits tropicaux, fourrages pour animaux, herbes et légumes-feuilles d'Asie). Une liste des produits est jointe aux observations.
- Les critères relatifs à l'inclusion de nouveaux produits devraient inclure les mouvements du produit lors des échanges commerciaux et son rôle dans les régimes alimentaires à l'échelle régionale et nationale.
- Il faut accorder la priorité aux produits pour lesquels des limites maximales de résidus ont été fixées ou pour lesquels il y a de fortes chances que des limites maximales de résidus soient fixées.
- Il faudrait évaluer les conséquences sur les ressources avant d'entreprendre la révision de la Classification.
- Révision des groupes ou des sous-groupes de produits proposés au sein des groupes Céréales et aliments pour animaux.

6. Les observations détaillées de l'Australie figurent dans le document de séance CRD 2.

DISCUSSION

7. La mise à jour de la Classification continue à recevoir un certain appui, même si les réponses à la lettre circulaire sont rares. Comme seulement deux réponses ont été communiquées, le Comité devra déterminer s'il dispose de suffisamment d'avis favorables pour entreprendre la révision et, le cas échéant, décider si cette révision doit être restreinte ou complète.

Produits à ajouter et critères d'ajout et de suppression

8. L'Australie propose d'accorder la priorité aux produits pour lesquels les limites maximales de résidus ont été fixées ou pour lesquels il y a de fortes chances que des limites maximales soient fixées. Le gouvernement des États-Unis préconise une mise à jour complète de la Classification.

9. À la lumière des réponses à la lettre circulaire, les critères d'ajout suivants pourraient être identifiés:

- Rôle dans les régimes alimentaires régionaux et nationaux
- Importance au niveau des échanges commerciaux

- Produits pour lesquels des limites maximales de résidus ont été fixées (échelle nationale) ou pour lesquels il y a de fortes chances que des limites maximales soient fixées.

10. En outre, d'autres synonymes devraient être ajoutés au système, afin de faciliter la recherche de produits et de favoriser l'utilisation des noms d'usage.

Ampleur de la révision de la Classification pour des raisons d'extrapolation et d'harmonisation et conséquences sur les ressources

11. Certains gouvernements souhaitent revoir les groupes de produits:

- Baies et autres petits fruits. Proposition de sous-groupes: fruits à tiges, arbustes fruitiers et autres
- Légumes du genre *Brassica*. Inclure le sous-groupe Légumes-feuillus du genre *Brassica* dans le groupe Légumes du genre *Brassica*.
- Légumes-fruits– Cucurbitacées. Différencier ceux à peau comestibles (concombre, courge) et ceux à peau non comestible (melons)
- Légumes bulbeux. Définir des sous-groupes pour les légumes bulbeux aériens (oignon de printemps, ciboulette) et les légumes bulbeux racines (oignon, ail)
- Céréales. Créer un sous-groupe pour l'ensemble des petites céréales

12. Pour d'autres groupes, il faut également reconsidérer les groupes et les sous-groupes pour des raisons d'harmonisation et d'extrapolation. L'extrapolation en petits sous-groupes regroupant des plantes apparentées est nettement plus facile qu'en grands groupes. Elle pourrait permettre de définir des limites maximales de résidus pour des plantes secondaires, grâce aux données disponibles pour les plantes principales.

Conséquences de la révision sur les limites maximales Codex de résidus

13. La révision des sous-groupes pourrait avoir des conséquences sur les limites maximales Codex de résidus déjà définies. Dans la liste de limites maximales de résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale, des tolérances ont déjà été fixées pour les groupes, notamment pour les groupes suivants: AO2 0002 Fruits, AO1 0002 Légumes, FC 0001 Agrumes, VL 0053 Légumes feuillus, AO 1900 Fruits à coque, TN 0085 Fruits à coque d'espèces arborescentes, GC 0080 Céréales, HS 0093 Épices, DH 0170 Herbes condimentaires séchées, VR 0075 Légumes-racines et tubercules, VC 0045 Légumes-fruits – Cucurbitacées. En cas de modification de la Classification, les limites maximales de résidus des produits de ces groupes doivent être analysées.

Inclusion de produits transformés

14. Le gouvernement des États-Unis préconise l'inclusion de produits transformés. Ces produits ne devraient être inclus que s'ils jouent un rôle important au niveau du commerce international et s'il s'agit de produits primaires transformés (obtenus au moyen d'une transformation mécanique ou chimique classique). L'inclusion de produits transformés à composants multiples ne devrait pas être envisagée. En outre, il ne faut pas proposer de limites maximales de résidus pour des produits transformés pour lesquels la teneur en résidus de pesticides diminue entre le produit agricole brut et le produit transformé.

Aspects pratiques d'une version électronique

15. Il est prévu que la Classification révisée soit présentée sous forme d'une base de données dotée de fonctions permettant d'effectuer des recherches sur les éléments suivants: produits, groupes, sous-groupes, noms scientifiques et codes.

Conséquences sur les ressources

16. Le gouvernement australien a proposé que la révision de la Classification ne se fasse pas sans avoir d'abord analysé ses conséquences sur les ressources.

17. À l'heure actuelle, le Codex dispose de quatre classifications distinctes: a) base de données axée sur la fixation de limites maximales de résidus de pesticides, b) base de données axée sur la fixation de limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires et celles axées sur la définition de dispositions relatives aux additifs et aux contaminants.

18. La Classification devrait pouvoir intégrer les limites maximales Codex de résidus relatives aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et devra être révisée en consultation avec le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

Recommandations

19. Si le Comité convient d'entreprendre une révision, il faudrait commencer par demander à un concepteur de bases de données d'évaluer les systèmes utilisés actuellement dans le cadre de la Classification Codex. Une fois les besoins clairement définis (et seulement à ce moment), il faudrait analyser le contenu en profondeur. Quoi qu'il en soit, le système doit pouvoir être élargi à de nouveaux domaines (tels que les poissons) et doit être capable de traiter des sous-ensembles de données à des niveaux de précision donnés, tels que ceux mentionnés dans les exemples des États-Unis.